




IDENTIFICATION DES FEUX ET DES CATADIOPTRES SELON ECE RESP. CE

étiquetage	Genre de feux	Remarques	
SM	Sealed Beam	Feu croisement et/ou feu de route	pour tract. agricoles et forestiers ≤ 30 km/h
HSC	Sealed Beam	Feu de croisement halogène H4	combiné avec R = HSCR
SC	Sealed Beam	Feu de croisement	combiné avec R = SCR
SR	Sealed Beam	Feu de route	combiné avec C = SCR
HSR	Sealed Beam	Feu de route halogène H4	combiné avec C = HCSR
R	Feu de route		combiné avec C = CR
DR	Feu de route	avec lampe à décharge dans un gaz	combiné avec C = DCR
HR	Feu de route	ampoule ou LED	combiné avec C = HCR
C-AS	Feu de croisement sym.	de la classe A	combiné avec R = CR
C-BS	Feu de croisement sym.	de la classe B	combiné avec R = CR-BS
WC-CS	Feu de croisement sym.	de la classe C	combiné avec R = WCR-CS
WC-DS	Feu de croisement sym.	de la classe D	combiné avec R = WCR-DS
WC-ES	Feu de croisement sym.	de la classe E	combiné avec R = WCR-ES
HC	Feu de croisement asym.	avec ampoule ou LED	combiné avec R = HCR
DC	Feu de croisement asym.	avec lampe à décharge dans un gaz	combiné avec R = DCR
DCR	Feu de croisement et de route asym.	lampe à décharge dans un gaz	
HCR	Feu de croisement et de route asym.	ampoule ou LED	
X CV	AFS - système d'éclairage AV adaptif		Feu de croisement des classes C et V
X CW	AFS - système d'éclairage AV adaptif		Feu de croisement des classes C et W
X CT	AFS - système d'éclairage AV adaptif		Feu de croisement classe C avec feu de virage
X CWR	AFS - système d'éclairage AV adaptif		Feu de croisement classe W av. feu de route
X CER	AFS - système d'éclairage AV adaptif		Feu de croisement, classes C et E avec feu de route
X CVRT	AFS - système d'éclairage AV adaptif		Feu de croisement, classes C et V avec feu de route T = les fonctions correspondent aux prescriptions pour le feu de virage
X R	AFS - système d'éclairage AV adaptif		Feu de route
T	Feu de virage		
K	Feu d'angle		feu servant à compléter l'éclairage de la partie de la route située en avant du véhicule, du côté vers lequel celui-ci va tourner.
RL	Avec feux de circulation diurne		CH: admis dès 01.10.98
A	Feu de position / feu de gabarit		(feu de position - CE/ECE)
R	Feux rouge / feu de gabarit		combiné avec S = R-S1 / R-S2 / R-S
SM1, SM2	Feu de gabarit latéral		orange / monté à l'AR: également rouge
AM	Feu encombrement		Ce feu est dirigé vers l'avant
* 77R, P	Feu de stationnement		voir également feu de position / feu de gabarit
1 , 1a , 1b	Clignoteur AV		classes d'intensité lumineuse resp. prescriptions de montage
3 , 4 , 5, 6	Clignoteur latéral		classes d'intensité lumineuse resp. prescriptions de montage
2, 2a, 2b	Clignoteur AR		
→ / ←	Clignoteur à droite / à gauche		flèche vers l'extérieur resp. vers l'avant
S, S1, S2	Feu-stop		combiné avec R = R-S1 / R-S2 / R-S
S3	Feu-stop monté plus haut		3e feu-stop
I , IA, IVA, IB	Catadioptre standard (rectangulaire/ronde)		classe II, n'est pas autorisé
III , IIIA	Catadioptre triangulaire		
IVA	Catadioptre à forme libre		
AR	Feu de recul		
ML	Feu de manoeuvre		

étiquetage	Genre de feux	Remarques		
L	Eclairage de la plaque de contrôle			
B, F3	Feu antibrouillard AV			
BD	Feu antibrouillard AV	avec lampe à décharge dans un gaz	combiné avec R = BDR ou B/DR	
B, F	Feu antibrouillard AR			
M	Feu de croisement et / ou feu de route		pour tract. agricoles et forestiers ≤ 30 km/h	2)
**	Phares	pour cyclomoteurs	CH: cyclomoteurs ou motocycles avec cylindrée ≤ 50ccm et Vmax ≤ 50 km/h	
* R76	Feu de croisement/feu de route	pour cyclomoteurs	CH: cyclomoteurs ou motocycles avec cylindrée ≤ 50ccm et Vmax ≤ 50 km/h	
MB, MB/	Feu de route ou/et de croisement		pour motocycles	4)
MBH, MBH/	Phares	halogène	pour motocycles	4)
HS2	Phares		pour motocycles légers	
* 50R	Feu de position		pour motocycles	
* 50R	Feu rouge		pour motocycles	
* 50R	Feu rouge		pour cyclomoteurs	
* 50R	Feu-stop		pour motocycles	
* 50R	Eclairage de la plaque de contrôle		pour motocycles	
11	Clignoteur	AV	pour motocycles	
31	Clignoteur	latéral	pour motocycles	
12	Clignoteur	AR	pour motocycles	
A1, B1	Feu d'avertissement spécial	gyrophare	orange ou bleu	1)
R2	ampoule		pour feu de croisement ou feu de route	
HS1	ampoule		pour feu de croisement ou feu de route	
H1	ampoule		pour feu de croisement ou feu de route	
H2	ampoule		pour feu de croisement ou feu de route	
H3	ampoule		pour feu de croisement ou feu de route	
HB3	ampoule		pour feu de croisement ou feu de route	
HB4	ampoule		pour feu de croisement ou feu de route	
H7	ampoule		pour feu de croisement ou feu de route	
H8	ampoule		pour feu de croisement ou feu de route	
H9	ampoule		pour feu de croisement ou feu de route	10)
HIR1	ampoule		pour feu de croisement ou feu de route	10)
HIR2	ampoule		pour feu de croisement ou feu de route	
H11	ampoule		pour feu de croisement ou feu de route	
D?S	source lumineuse à décharge		pour phare ou feu antibrouillard AV (? = 1 à 8)	
D?R	source lumineuse à décharge		pour phare ou feu antibrouillard AV (? = 1 à 8)	
MD	module source lumineuse		identification du module à la place du support	
PL	Phare	avec recouvrement plastique	ident. comme supplément pour phares	6)
X	Systèmes d'éclairage AV adaptifs (AFS)	dispositif d'éclairage émettant des faisceaux dont les caractéristiques s'adaptent automatiquement aux conditions variables d'utilisation du faisceau de croisement et, le cas échéant, du faisceau de route avec un contenu fonctionnel minimum ; après le X se trouvent les lettres pour les fonctions d'éclairage.		
01 K	Feu d'angle	feu servant à compléter l'éclairage de la partie de la route située en avant du véhicule, du côté vers lequel celui-ci va tourner.		
0???	Sources lumineuses LED (catégories des sources lumineuses LED: LR1, LW2)	À chaque type réceptionné est attribué un code de réception: <ul style="list-style-type: none"> • Le premier signe désigne la série d'amendements (= 00) • Ensuite un code d'identification avec trois positions au max. (0-9 et A-Z sans I,O,Q) Véhicules des classes M, N, O et T		
/	Voir remarques		ident. comme supplément pour phares	4)
*	Feu de route	plage éclairante < 200 cm ²	combiné avec feu de croisement	
*	feu de croisement	plage éclairante < 200 cm ²	combiné avec feu de route	
→	Phares	seulement pour circulation à gauche	sans flèche pour circulation à droite	7)
↔	Phares		pour circulation à gauche + à droite	7)
TOP	Indication de montage		identification: partie supérieure de la surface de sortie lumineuse	
	Nombre repère pour puissance lumineuse max. du feu de route		Calcul: puissance lumineuse max./4300	

étiquetage	Genre de feux	Remarques	
↓	Distance du sol admissible		

- Explications:**
- * sans identification de fonctionnement; ident. 'E' ainsi que no du règlement et no de réception (arrière: 50R-????? respectivement avant: R76 ????? ainsi que latéral: 77R-???????)
 - ** sans identification de fonctionnement; ident. 'E' ainsi que no de réception (?????)
 - 1) a / A / S1 = 1 niveau d'intensité lumineuse, b / B / S2 = 2 niveaux d'intensité lumineuse
 - 2) identification dans triangle inversé (∇)
exception: pour la CH valable pour vhc ≤ 45 km/h, également autorisé sans feu de route
 - 3) désignation suppl. 'D'; peut être utilisé comme feu simple ou double (à droite, à côté du signe de base)
 - 4) C / R ou MB/; le corps lumineux du feu de croisement ne doit pas pouvoir être enclenché simultanément avec celui du feu de route et/ou d'un autre phare incorporé resp. d'une autre source lumineuse (p.ex. feu de position)
 - 5) -
 - 6) également valable pour motocycles
 - 7) valable pour tous les genres de phares, avec double flèche ↔ = ajustement de la position du corps de phare ou de l'ampoule; 'R/D' position circulation à droite, 'L/G' position circulation à gauche; identification dans réflecteur
 - 8) seulement valable pour clignoteurs; avec flèche = montage du feu en direction de la flèche, sans flèche = peut être monté des deux côtés; pour véhicules de la classe L (selon l'ordonnance (CE) no 168/2013), la lettre 'R' ou 'L' désignent le côté du montage
 - 9) en plus de la catégorie d'utilisation, l'état de modification peut être mentionné; p.ex., 014D' → ,01' = modification; ,4' = utilisation; ,D' = peut être utilisé comme feu double
 - 10) seulement en combinaison avec installations de lavage des phares

- Exemples:**
- A (E3) cercle, en Italie réceptionné ECE comme feu de position
 - F e4 rectangle, aux Pays-Bas réceptionné CE comme feu antibrouillard AR

Utilisation: selon l'ordonnance sur les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV), il est possible d'autoriser sans expertise les dispositifs d'éclairage pourvus des identifications mentionnées ci-dessus pour autant qu'ils présentent selon l'OETV la disposition prescrite, la couleur et les commandes électriques resp. qu'une réception de montage selon le règlement-ECE ...

... 48 véhicule de classe M, N ou O

... 53 véhicule de classe L₃

... 74 véhicule de classe L₁

... 86 véhicule de classe T

existe.

Base: toutes les abréviations se trouvent dans les règlements ECE